

Département fédéral des affaires étrangères

K.768.1-4 - EUMETSAT 3/08

Notification aux Etats parties à la Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), conclue à Genève le 24 mai 1983

PROTOCOLE RELATIF AUX PRIVILEGES ET IMMUNITES D'EUMETSAT

Adhésion de la République de Hongrie

Le 7 novembre 2008, la République de Hongrie a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion au Protocole du 1^{er} décembre 1986 relatif aux privilèges et immunités d'EUMETSAT, dans sa version amendée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004.

Conformément à son article 24, paragraphe 4, le Protocole entrera en vigueur pour la République de Hongrie trente jours après la date du dépôt de l'instrument, soit le 7 décembre 2008.

La présente notification est adressée par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) aux Etats parties, en application de l'article 24, paragraphe 2, du Protocole relatif aux privilèges et immunités d'EUMETSAT.

Berne, le 20 novembre 2008

